

*L'OMC et les programmes de stockage publics à des fins de sécurité alimentaire dans les PED : avancées et perspectives*

*The WTO and public stockholding programmes for food security purposes in developing countries: progress and perspectives*

*Mellal, Ahmed \**

*Laboratoire « Macroéconomie  
Organisationnelle »  
Université d'Oran 2, Algérie  
mellal.ahmed@univ-oran2.dz*

*Derbal, Abdelkader*

*Laboratoire « Macroéconomie  
Organisationnelle »  
Université d'Oran 2, Algérie  
derbalaek@yahoo.fr*

Reçu: 22/ 09/2019

Accepté: 06/ 01/2020

**Résumé:**

Les programmes de stockage publics (PSP) dédiés à la sécurité alimentaire revêtent une importance capitale pour de nombreux pays en développement, étant donné que ces pays sont en permanence vulnérables aux fluctuations des disponibilités et des prix alimentaires mondiaux. Par conséquent, et malgré l'obtention d'une clause de paix, qui exempte les pays concernés par ces PSP de toutes contestations judiciaires nées jusqu'à ce qu'une "solution permanente" soit trouvée, le recours à ces PSP a suscité un vaste débat à l'OMC concernant, d'une part, leurs degrés d'efficacité pour atteindre les objectifs escomptés et d'autre part, sur les mesures requises pour assurer le respect de l'Accord sur l'agriculture. Le présent article vise à comprendre les avancées et les perspectives de ces PSP, en retraçant les études qui y ont été consacrées, pour en tirer des conclusions quant à leur importance en tant qu'instrument politique qui a pu contribuer de manière tangible à juguler les crises alimentaires.

**Mots clés :** Accord sur l'agriculture de l'OMC (AsA) ; sécurité alimentaire ; programmes de stockage publics (PSP) ; négociations commerciales multilatérales ; Pays en développement (PED).

**Jel Classification Codes :** F13, F53, F55, O13, Q17, Q18.

**Abstract**

Public stockholding programmes (PSPs) dedicated to food security are of crucial importance to many developing countries, given that these countries are, at all times, vulnerable to fluctuations in world food prices and supplies. Consequently, despite the obtaining of a peace clause, where the countries concerned by these PSPs are excluded from any legal challenges until a "permanent solution" is found, the use of these PSPs has given

---

\* Auteur correspondant

rise to a wide-ranging debate in the WTO on their efficiency in order to reach expected milestones, and on the measures required to ensure that the WTO Agreement on Agriculture is respected throughout the process. This article aims to understand the progress and perspectives of these PSPs, by tracing the studies that have been devoted to them, in order to draw conclusions about their importance as a political instrument which has served to make a tangible contribution overcome food crises.

**Keywords:** WTO Agreement on Agriculture; Food Security; Public Stockholding Programmes (PSPs); Multilateral Trade Negotiations; Developing Countries (DCs).

**Jel Classification Codes:** F13, F53, F55, O13, Q17, Q18.

## **Introduction :**

Les programmes de stockage publics (PSP) à des fins de sécurité alimentaire, par lesquels les gouvernements achètent, stockent et distribuent des denrées alimentaires de base, ont une longue histoire en ce qui concerne son utilisation. Mais depuis l'éclatement de la crise des prix alimentaires de 2007-08, le recours à ces programmes, en tant qu'instrument politique, s'est intensifié dans certains pays en développement (PED), en raison de la volatilité persistante sur les marchés agricoles internationaux durant cette période et pour contribuer en conséquence à contenir les pressions intérieures (les émeutes de la faim) dans les pays où le commerce n'a pas réussi à leur fournir la nourriture dont ils avaient besoin à des prix abordables.

Ce contexte a suscité un vaste débat au sein de l'OMC concernant d'une part, l'ampleur et le degré d'efficacité qu'imposent ces PSP pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire escomptés et d'autre part, sur les aspects commerciaux et juridiques que recèlent ces alternatives et les mesures requises pour assurer le respect des obligations et engagements pris au titre de l'Accord sur l'agriculture (AsA) par les PED concernés par ces programmes.

Dans le but de présenter les avancées et les perspectives dans les discussions menées au sein de l'OMC, le présent article examine, en premier lieu, l'état de la sécurité alimentaire dans les PED, et en second lieu, il analyse les avantages et les difficultés qu'entraînera l'utilisation des PSP pour atteindre les objectifs escomptés de la sécurité alimentaire et comment ils ont servi à faire contribuer de manière tangible à juguler les crises alimentaires et enfin, il aborde certaines questions clés qui préoccupent particulièrement les États membres de l'OMC sur les points susmentionnés.

### **1. La sécurité alimentaire au niveau des PED :**

#### **1.1. Le concept de « sécurité alimentaire » selon l'OMC :**

Selon le Glossaire de l'OMC, la sécurité alimentaire existe « Lorsque les besoins nutritionnels d'un pays ou d'une population sont invariablement satisfaits ou, selon la définition commune, lorsque tous les êtres humains ont, “à tout moment, la

possibilité physique et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine". La "sécurité alimentaire" et l'"autosuffisance" ne sont pas la même chose et le cœur du débat est de savoir si les politiques qui visent à l'autosuffisance favorisent ou entravent la sécurité alimentaire » (OMC, 2018).

Ainsi, à la lecture de l'Accord sur l'agriculture (AsA), on peut rapidement constater que la sécurité alimentaire est abordée à divers endroits dans lesquels son préambule appelle déjà à prendre conscience que le "programme de réforme" convenu pourrait avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire. À cet effet, la Décision de l'Uruguay sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les PED importateurs nets de produits alimentaires a été adoptée, en accordant une attention particulière aux questions liées à la sécurité alimentaire pour les PED.

Dans le même sens, l'Article 12.1(a) demande aux membres de l'OMC qui optent pour l'utilisation de certaines restrictions à l'exportation de réfléchir quant à leur impact sur les pays tiers en matière de sécurité alimentaire. Cette dernière est également l'un des fondements justifiant un " traitement spécial et différencié " en faveur des PED et des PMA en ce qui concerne les obligations découlant de l'OMC. Et, enfin et surtout, elle occupe une place particulière dans la boîte verte. C'est dans ce contexte que la sécurité alimentaire est devenue un sujet important au cours du cycle de Doha qui a conduit à un nouvel acte législatif, en l'absence duquel toute initiative de négociations multilatérales aurait pu être en péril (Mavroidis, 2016, p. 594).

Sachant que les trois aspects majeurs de la politique de sécurité alimentaire sont les achats, le stockage et la distribution, on peut trouver que dans l'AsA, les dépenses liées au stockage et à la distribution sont couvertes par la catégorie verte (annexes 2.3 et 2.4). Toutefois, la note 5 de bas de page de l'AsA, qui traite du stockage public, relie les dépenses afférentes au stockage public au soutien de la catégorie orange. En d'autres termes, cela signifie que les dépenses de stockage public font partie de la catégorie verte à la condition que la différence entre le prix d'acquisition et le prix de référence externe (PRE : prix calculé en fonction de la moyenne de ceux pratiqués pendant la période de base 1986-88) soit comptabilisée dans la mesure globale du soutien (MGS) pour les stocks acquis et libérés avec un prix administré. Par exemple, les dépenses liées à la détention de stocks publics et à la distribution de céréales vivrières par la Food Corporation of India (FCI) dans le cadre d'un système de distribution publique ciblé (TPD) font partie du soutien de la catégorie verte. Toutefois, l'achat de blé ou de riz auprès des agriculteurs au prix administré est couvert par le soutien de la catégorie orange par produit si le prix administré d'un produit agricole dépasse le PRE (Sharma, S. 2016a).

En outre, comme déjà souligné ci-dessus, les questions de sécurité alimentaire ne sont pas nouvelles dans les négociations commerciales. Ce qui a changé ces dernières années, c'est que ces préoccupations apparaissent désormais dans un contexte de hausse des prix nominaux et de volatilité, qui auparavant étaient formulées dans un contexte de prix alimentaires relativement bas. Les précédentes négociations commerciales sur l'agriculture se sont concentrées sur des politiques qui ont soit élargi artificiellement l'offre dans certains pays par le biais de subventions, ou soit ont réduit la demande dans d'autres pays par le biais de mesures de protection (ce qui a fait baisser les prix mondiaux). Aujourd'hui, cependant, on s'intéresse davantage aux disciplines relatives aux politiques susceptibles de restreindre artificiellement l'offre ou d'accroître la demande. Par conséquent, tandis que les préoccupations commerciales antérieures étaient centrées sur les producteurs, il semble maintenant que les consommateurs soient davantage pris en compte (Díaz-Bonilla, 2014).

Ces modifications dans les politiques commerciales internationales opérées depuis l'introduction de l'AsA dans les auspices de l'OMC ont bien servi jusqu'à maintenant les intérêts de certains pays ou groupes au détriment des autres. Du fait qu'au moment où les PED se heurtent encore à différents obstacles et défis dans la mise en œuvre de l'AsA, les pays développés (PD) ont, quant à eux, maîtrisés son contenant et plus récemment, ont pu adopter une stratégie dite « déplacement entre les catégories », dont celui-ci ayant pour but : la protection des niveaux exorbitants de soutien qu'ils consentent à leur agriculture. Cela signifie que les PD adoptaient à leurs avantages les règles souples permettant de ne pas dépasser le plafond des dépenses MGS autorisé pour éviter d'appliquer des mesures ayant un effet de distorsion, y compris celles impliquant un niveau élevé de soutien agricole.

À titre d'exemple, selon les données disponibles les plus récentes émises par le Centre Sud, les États-Unis ont enregistré une hausse significative des mesures de soutien ayant un effet de distorsion d'environ 07 milliards de dollars en 1996 à 12,14 milliards en 2012, quant aux subventions exemptées ont connu une augmentation plus considérable au cours de la même période (passant de 51,83 à 127,44 milliards de dollars). De même pour l'UE qui semble s'orienter vers la même stratégie, où selon les estimations fournies par le Centre Sud, les subventions européennes ayant un effet de distorsion ont diminué (de 71,85 à 10,84 milliards d'euros entre 1995-1996 et 2011-2012), mais que celles exemptées d'un tel effet ont enregistré une augmentation de 18,78 à 70,98 milliards d'euros sur la même période (Patnaik, 2015).

Sans oublier d'ajouter que les États-Unis dépensent environ 75 milliards de dollars dans le cadre de son programme de subvention des denrées alimentaires, couramment appelé « programme de coupons alimentaires - food-stamp », effectuées directement à 47 millions de personnes soit 15% de la population totale, dont cela représente environ 1608 dollars de dépenses annuelles par individu. Au vu des exigences de subvention de l'OMC, cette dernière estime que ce programme ne produit aucun effet de distorsion des échanges.

En revanche, et à titre de comparaison, l'Inde qui prévoit de dépenser 20 milliards de dollars pour satisfaire les besoins de 867 millions d'ayants droit - soit moins de 25 dollars par personne et par an. Par rapport à l'Inde, les États-Unis procurent donc 64 fois plus d'aide alimentaire par personne, par an, et pourtant cette mesure pour l'OMC n'en va pas de même pour la loi indienne, car cette dernière permet d'acheter des denrées aux producteurs à un cours supérieur au prix de référence extérieur, ce qui fait d'elle une mesure de soutien des prix.

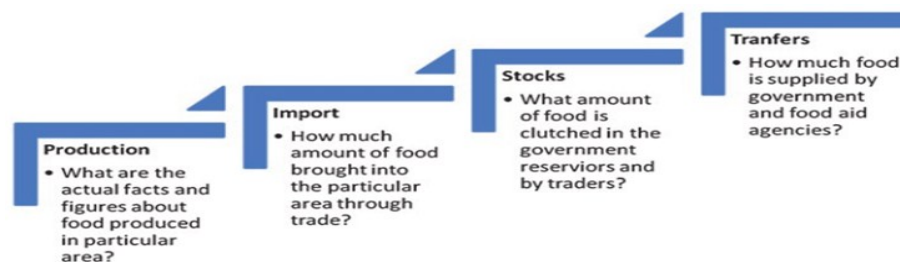
### **1.2. État de la sécurité alimentaire au niveau des PED :**

Le résultat de la lutte pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde s'avère décevant, dans la mesure où environ 820 millions de personnes sont menacées en raison d'une mauvaise sécurité alimentaire selon les estimations de la FAO pour l'année 2018 (FAO et al., 2019, p. 21). Ce qui est alarmant dans cela, c'est que presque toutes ces personnes (soit environ plus de 98%) vivraient dans des régions en développement. Selon (Liese, 2018), l'insécurité alimentaire demeure un problème dans ce que l'on appelle le Sud global, et cela se reflète dans la littérature, qui définit la sécurité alimentaire en termes de problème du " tiers monde ".

En effet, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur représentent aujourd'hui 90% des 159 millions d'enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde. En 2015, selon l'Indice mondial de la faim, 52 pays affichaient encore des niveaux de faim " graves " ou " alarmants ". La FAO, dans sa carte mondiale des risques pour la sécurité alimentaire d'avril à juin 2017, a détecté des signes de famine au Sud-Soudan, en Somalie, au Yémen et dans le nord-est du Nigeria. La déclaration des Nations Unies (ONU) d'une éventuelle famine au Sud-Soudan a été la première après la famine déclarée en Somalie en 2011. Comme le montrent ces illustrations, la sécurité alimentaire demeure un défi majeur pour les PED.

Parmi une multitude de questions dont traitent les débats en matière de sécurité alimentaire est le soutien interne au stockage public (Krivonos, Morrison & Canigiani, 2015), utilisé comme un moyen pour faire face à l'aggravation de la faim et à la volatilité accrue des prix mondiaux des denrées alimentaires. De nombreux pays en Asie et en Afrique ont créé ou multiplié leur PSP, pour essayer de maintenir adéquatement la disponibilité et l'accès aux denrées alimentaires de base en particulier les grains alimentaires à leurs populations, tout en assurant la durabilité de la sécurité alimentaire future (Margulis, 2018). Pour comprendre le débat, il suffit de savoir que la disponibilité alimentaire est en fait l'existence physique de la nourriture dans une région donnée, sous toutes ses formes : production intérieure, importations et aide alimentaire. Ce phénomène peut être agrégé au niveau de la communauté, du district, du pays ou de la région, et qu'il est souvent déterminé par les facteurs illustrés dans la figure N°1 ci-dessous (Shaheen, Ahmad & Haroon, 2017, p. 03).

**Figure N°1**  
**Les facteurs déterminants de la sécurité alimentaire.**



**Source:** Shaheen, S., Ahmad, M., & Haroon, N, (2017), op.cit, p. 03.

C'est essentiellement à ce niveau que (Parent, G., & Modou, K. L., 2019) ont souligné que le lien entre la sécurité des approvisionnements alimentaires et la stabilité sociale autorise un parallèle avec la question des PSP à des fins de sécurité alimentaire, débattue dans toutes les instances internationales spécialisées dont notamment l'OMC ces dernières années (Parent & Modou, 2019).

**Tableau N°1**  
**Les objectifs économiques pour l'utilisation des PSP.**

<b>Objectifs</b>	<b>Instruments : les stocks publics de sécurité alimentaire sont-ils les seuls (ou les meilleurs) ?</b>
1. Sécurité alimentaire : Disponibilité en cas d'urgence	1. Stocks alimentaires d'urgence, mais aussi stocks privés, aide alimentaire, commerce, facilités financières...
2. Sécurité alimentaire : Accès à travers l'opération nationale de filets sociaux de sécurité (FSS)	2. les stocks publics pour approvisionner les programmes de distribution alimentaire, mais aussi les coupons alimentaires, les transferts monétaires...
3. Sécurité alimentaire : Stabilité. Stabilisation des prix (différentes significations). Le dilemme de la politique alimentaire : hausse / baisse des prix	3. les stocks tampons (différents types), mais aussi les stocks privés, le commerce, les politiques macroéconomiques. Revenus et pauvreté ?
4. Sécurité alimentaire : Utilisation. Aspects nutritionnels	4. les stocks publics de sécurité alimentaire semblent "axés sur les céréales". Mauvais pour la diversité alimentaire et à une nutrition adéquate ?
5. Stabilisation macroéconomique	5. inhabituel que les prix des denrées alimentaires de 1 ou de 2 affectent la stabilité macroéconomique (Indonésie, une exception ?) ; d'autres facteurs plus pertinents, exemple : le taux de change. Inverser la causalité : crises budgétaires/macro-économiques.

**Source :** Díaz-Bonilla, E., (2017), op.cit, p. 56.

À l'issue de cette dernière, le tableau N°1 énumère les différents objectifs réellement souhaités par l'utilisation des PSP liés aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en termes de disponibilité, d'accès, d'utilisation et de stabilité, et plus généralement, en ce qui concerne l'objectif de stabilité macroéconomique comme indiqué dans la colonne de gauche et la colonne de droite résume les instruments politiques potentiels y afférents. Quand, enfin, la question à laquelle doit répondre le décideur est la suivante : compte tenu de l'objectif (ou des objectifs)

souhaité(s), est-ce que l'utilisation des stocks publics de sécurité alimentaire est le meilleur instrument politique ou existe-t-elle encore de meilleure intervention potentielle ? (Díaz-Bonilla, 2017).

## **2. les PSP à des fins de sécurité alimentaire :**

### **2.1. Définition des PSP :**

Le stockage public des denrées alimentaires et le commerce international sont deux instruments importants de la politique de sécurité alimentaire pour les PED. Le stockage public se réfère à l'acquisition et le stockage de denrées alimentaires par l'État, ainsi qu'à la libération ultérieure de ces stocks. Les produits alimentaires généralement couverts par les PSP sont les céréales (en particulier le riz, le maïs et le blé), car ils peuvent être stockés pendant de longues périodes et, également, en raison de leur importance globale pour la sécurité alimentaire. Dans les PED, les PSP sont principalement utilisés pour fournir une aide alimentaire d'urgence, pour stabiliser les prix alimentaires, pour servir de marché aux agriculteurs pauvres afin de minimiser leur manque à gagner et/ou pour nourrir les ménages pauvres. En tant que tels, les programmes publics de maintien des stocks s'identifient largement à la stabilité des approvisionnements alimentaires, du revenu et de la consommation en matière de sécurité alimentaire (Nakuja & Kerr, 2019).

Une telle variété d'objectifs peut se traduire par des stocks alimentaires d'une taille inadéquate (trop élevés ou trop faibles), des structures de prise de décision et de gestion confuses, sujettes à l'ingérence politique et aux horizons à court terme, des coûts élevés et des inefficacités opérationnelles, des niveaux inappropriés de financement et une mauvaise allocation des ressources (Díaz-Bonilla, 2017).

En général, il convient de comprendre que les gouvernements déploient ces programmes selon le type du fonctionnement efficient des marchés au niveau national et/ou international, c'est-à-dire les différents canaux d'approvisionnement et de distribution par lesquels les stocks publics sont achetés et libérés comme illustrés dans la figure N°2, afin de remédier à la volatilité excessive des prix des denrées alimentaires en garantissant des prix intérieurs plus stables tant aux consommateurs qu'aux producteurs, notamment pour les plus vulnérables. Pour ce faire, les gouvernements peuvent se procurer des denrées alimentaires de base pour les programmes de stockage publics auprès de (OECD, 2018, pp. 14-15) :

- Le marché international au prix à l'importation ;
- Le marché intérieur au prix du marché ; où
- Le marché intérieur à un prix d'achat.

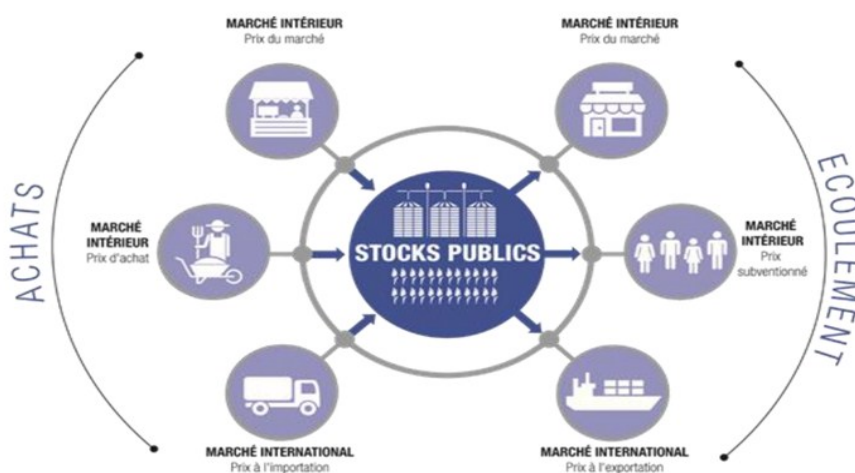
Par la suite et en cas de besoin, les gouvernements peuvent libérer ainsi ces denrées alimentaires de base de leurs stocks publics en les vendant sur :

- Le marché international au prix à l'exportation ;

- Les consommateurs nationaux au prix du marché ; où
- Aux consommateurs nationaux à un prix subventionné inférieur à celui du marché.

**Figure N°2**

**Le fonctionnement général des PSP à des fins de sécurité alimentaire :**



**Source :** OECD, (2018), op.cit, p. 17.

## **2.2. Types de stocks alimentaires publics :**

Il n'existe pas de classification des types de stocks publics qui soit unanimement utilisée. La diversité des termes employés reflète celle des fonctions principales assignées aux stocks selon les contextes nationaux et de la façon dont ils ont évolué dans le temps. À partir de l'examen de la littérature, on peut distinguer trois types de stock principaux :

- **Stocks tampons :**

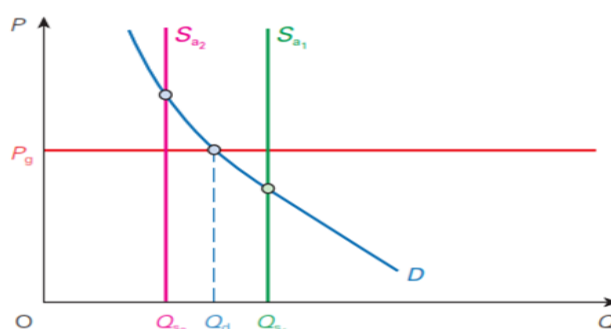
Sont utilisés pour stabiliser les prix des produits de base, dans le but de protéger les producteurs contre les baisses de prix et/ou les consommateurs contre les hausses de prix. Les stocks tampons impliquent que le gouvernement achète et stock de la nourriture lorsque les récoltes sont bonnes, pour ensuite les remettre sur le marché lorsque les récoltes sont mauvaises. Ils ne peuvent donc être utilisés qu'avec des denrées alimentaires qui peuvent être entreposées, c'est-à-dire des denrées non périssables, comme les céréales, ou des denrées alimentaires qui peuvent être entreposées dans des chambres froides, comme la pomme de terre.

Plus clairement, ce que le gouvernement fait, c'est fixer un prix, supposons qu'il s'agit de  $P_g$  (selon la figure N°3). A ce prix-là, la demande est  $Q_{d1}$ . S'il y a une bonne récolte ( $S_{a1}$ ), le gouvernement achète l'excédent,  $Q_{s1} - Q_d$ , et le met en réserve. S'il y a une mauvaise récolte ( $S_{a2}$ ), elle libère  $Q_d - Q_{s2}$  du magasin sur le marché (Sloman, Garratt & Wride, 2018, p. 98).



**Figure N°3**

**Mécanisme de stabilisation des prix par les stocks tampons**



**Source:** Sloman, J., Garratt, D. & Wride, W., (2018), op.cit, p. 98.

Ce système stabilise clairement le prix, à  $P_g$ , mais à ce prix, les revenus agricoles continueront de fluctuer en fonction de l'importance de la récolte. Il est toutefois possible d'avoir un système de stock tampon qui stabilise les revenus.

Pour atténuer le risque que les stocks aux magasins s'accumulent au fil du temps, le prix du gouvernement devra être celui qui équilibrera l'offre et la demande au fil des ans. Les excédents des bonnes années devront compenser les pénuries des mauvaises années.

- **Les stocks du filet de sécurité sociale :**

Font office de stocks de travail pour les programmes réguliers de distribution alimentaire. Ces stocks visent à fournir des filets de sécurité sociale aux personnes appauvries et à celles qui souffrent d'insécurité alimentaire chronique.

- **Stocks de sécurité :**

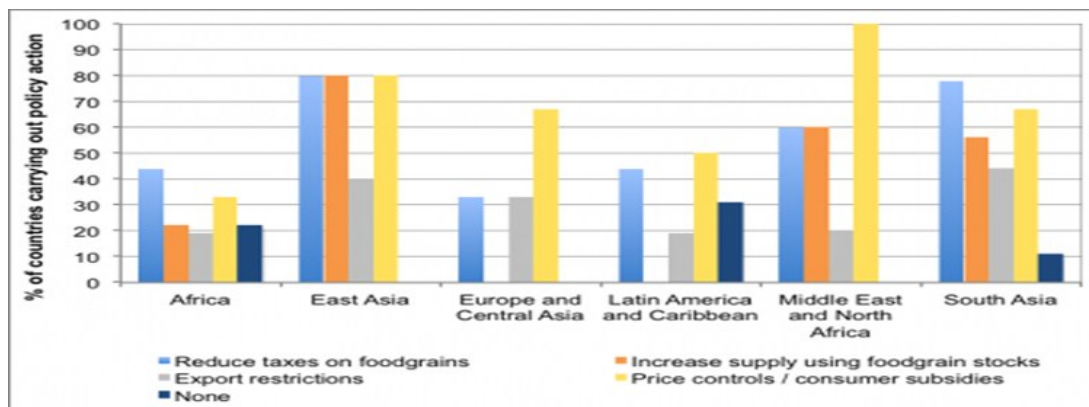
Sont maintenus pour fournir une assistance en cas de pénuries alimentaires transitoires et de crises causées par des chocs d'approvisionnement imprévus, tels que les catastrophes naturelles. Ces stocks sont généralement maintenus à des niveaux relativement bas et ont donc une incidence limitée sur les prix.

### **2.3. Comparaison des différentes approches nationales en matière de PSP :**

Actuellement, on connaît bien les conséquences des crises des prix alimentaires de 2007 - 08 puis de 2011, et les impacts dramatiques qui ont touché des millions de personnes en mettant directement en péril leur sécurité alimentaire tant pour les PED exportateurs des produits alimentaires que les importateurs. Forte de constater aussi, que les réponses politiques prises par certains pays pour faire face à ces crises notamment par le bais du contrôle et de la réduction du niveau d'exploration ont aggravé la situation. En effet, les décisions de restriction des exportations prises par certains grands producteurs agricoles, dont l'Ukraine, la Russie, la Chine et l'Argentine, afin de protéger leur sécurité alimentaire en abaissant les prix intérieurs

des aliments, ont porté préjudice injustifiés aux intérêts légitimes des autres pays en vertu de la réglementation du soutien interne de l'OMC (Sharma, R., 2011).

**Figure N°4**  
**Réponses aux crises alimentaires de 2008 par région (pour 77 pays)**



**Source:** Bellmann, C., & Hepburn, J, (2017), op.cit.

En conséquence à juste titre, à pour mesures d'urgence, plusieurs d'autres pays ont répondu à ces crises agricoles particulièrement violente et douloureuse, par d'autres politiques qui peuvent être illustrées dans la figure n° 04, lesquelles les actions énoncées peuvent être résumées comme suit (Bellmann & Hepburn, 2017) :

- Une réduction des tarifs sur les produits alimentaires importés afin d'accroître l'offre disponible.
- La constitution de stocks nationaux par le biais d'achats de produits alimentaires par le gouvernement à des prix administrés.
- Ont fourni un soutien direct aux consommateurs sous forme de subventions à la consommation ou de filets de sécurité sociale.

C'est pour cela qu'au cours des dernières décennies, les PSP se sont avérés être des instruments très efficaces pour soutenir les producteurs nationaux dans la production agricole pour plusieurs PED ainsi que la sécurité alimentaire des populations. Des études ont montré qu'en fait, les pays qui sont encore en phase de développement, où les marchés ne sont pas bien développés, ont besoin de tels programmes publics de stockage pour soutenir leurs agriculteurs.

En général, il existe peu d'informations sur les volumes réels conservés dans les stocks du gouvernement, à quelques exceptions près, dont le plus saillant est l'Inde, qui indique les quantités mensuelles de blé et de riz conservées dans les stocks publics (ainsi que les quantités achetées et distribuées par les pouvoirs publics). Les Philippines, qui présentent des rapports trimestriels sur le riz et le maïs. Des données sur les réserves publiques de riz sont également publiées par le Japon, ainsi que par le Viet Nam, le Bangladesh, le Brésil, l'Indonésie et Singapour, mais pas toujours de manière régulière.

**Tableau N°2**

**La valeur des stocks publics détenus à des fins de sécurité alimentaire dans les 05 premiers pays classés en matière d'utilisation des PSP.**

<b>Pays/union douanière</b>	<b>Année de la dernière notification (depuis 2010)</b>	<b>Valeur totale des PSP à des fins de sécurité alimentaire (en millions de dollars)</b>	<b>Valeur totale des PSP à des fins de sécurité alimentaire (% du PIB)</b>
Inde	2013-14	14,792.1	0.72
Chine	2010	11,396.3	0.19
Philippines	2010	178.0	0.09
Viet Nam	2013	64.1	0.05
Indonésie	2011	247.6	0.03

**Source :** Balchin, N., & Mendez-Parra, M, (2017), op.cit, p. 09.

Le tableau N°2 ci-dessus, montre les valeurs de stock public détenu à des fins de sécurité alimentaire notifiées en tant que mesures de la catégorie verte en pourcentage du PIB pour les 05 premiers pays selon l'utilisation par année de notification la plus récente, depuis 2010 uniquement (Balchin & Mendez-Parra, 2017, p. 09).

Toutefois, il convient de préciser ici que, le recours à la mise en place de tels programmes par de nombreux pays a connu un revirement important et remarquable surtout après l'éclatement de la crise mondiale des prix des denrées alimentaires de 2007-08 (South centre, 2015). Cette liste non exhaustive comprend dans l'Afrique (Botswana, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Maroc, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, l'Algérie), le Moyen-Orient (Jordanie, Arabie saoudite) et l'Asie (Bangladesh, Inde, Indonésie, Népal, Sri Lanka, Chine, Philippines).

À titre d'exemple, en 2011, le gouvernement thaïlandais a relevé les prix minimaux aux producteurs de riz (paddy) de 30 à 50%, les ramenant à environ 500\$/tonne, soit environ 770\$ usinés, ce qui est nettement supérieur aux prix internationaux en vigueur. Cette politique de soutien de prix, qui a été maintenue jusqu'en 2014, a entraîné une augmentation des stocks de riz, en passant de 7,2 millions de tonnes fin 2011 à 16,7 millions de tonnes en 2014 (Calpe, 2017).

La Chine a annoncé en 2015 son intention d'augmenter les stocks de riz de 33% afin de couvrir six mois de consommation nationale. Le mandat est moins ambitieux aux Philippines, où l'Autorité alimentaire nationale (NFA) est tenue de conserver au moins 30 jours de consommation nationale de riz. En Malaisie, BERNAS s'est engagé à conserver un stock minimal de près de 300000 tonnes. Singapour exige aux importateurs qu'ils conservent leurs importations dans un entrepôt privé désigné par le gouvernement pendant deux mois. L'Inde fixe à la Food Corporation of India un niveau minimum requis au début de chaque trimestre pour le riz et le blé.

#### **2.4. PSP et soutien public du blé dans les pays de la région MENA :**

Pour un certain nombre de pays de la région MENA (par exemple l'Égypte, l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Irak et la Syrie), les stocks publics proviennent principalement des marchés étrangers, par le biais d'importations effectuées soit par des agences commerciales d'État ou des sociétés privées autorisées. Ces fournitures sont principalement destinées aux réseaux de distribution publics et à la stabilisation des prix.

Selon le rapport de (OCDE & FAO, 2018, p. 102), le taux nominal d'aide (NRA) d'après les estimations pour le blé, s'échelonne entre -28% (2010) au Soudan, ce qui correspond à une taxation effective du secteur, et 44.7% en Égypte (2010), soit un niveau de soutien très élevé. Au Maroc, le soutien du blé était plus modéré, s'établissant à 15% en 2009. De même, sur la base d'une comparaison annuelle des prix à la ferme et des prix à l'importation à la frontière du blé à partir de 2010, il a été constaté que les prix à la production en Algérie, Jordanie, Koweït, Oman, Arabie saoudite et Yémen étaient bien supérieurs aux prix du blé importés de 60% à 250%.

Dans le but d'augmenter la disponibilité et d'améliorer le taux d'autosuffisance, les pays de la région arabes pratiquent, depuis longtemps, des subventions à la production de blé par le biais de 03 instruments : les prix garantis, les subventions aux intrants et les droits de douane à l'importation (OCDE & FAO, 2018, p. 103):

- En Irak, en 2015, ce prix garanti était de 795000 dinars (environ 681\$), en 2016, de 700000 dinars (environ 592\$) et en 2017, de 560000 dinars (environ 487\$).
- Au Maroc, en 2017, le gouvernement a subventionné la production de blé en fixant un prix de référence pour l'achat de blé marocain (2 800MAD par tonne, soit l'équivalent de 286\$).
- L'Office des céréales de la Tunisie contrôle la commercialisation de 40% à 60% de la production intérieure totale de blé et de 10% à 40% de la production totale d'orge. L'administration fixe des prix minimums garantis pour le blé et l'orge. Pour la campagne 2017/18, le ministère de l'Agriculture a fixé un prix minimal de 329\$ par tonne pour le blé dur et de 236\$ pour le blé tendre.
- En Égypte comme en Algérie, les subventions à la production prennent plusieurs formes :
  - Des subventions aux intrants et aux extrants versées aux agriculteurs
  - Un soutien aux consommateurs moyennant des prix fortement subventionnés pour le pain ;
  - Des investissements publics pour améliorer le stockage des céréales et la commercialisation du blé par l'État ; et
  - Un soutien public en faveur de la recherche sur les rendements, de la lutte phytosanitaire et d'autres biens collectifs (pour l'Égypte).

### **3. Les questions des PSP à des fins de sécurité alimentaire dans l'OMC.**

Parmi les questions en cours et les nouvelles préoccupations dans les négociations commerciales agricoles liées à l'Accord sur l'agriculture de l'OMC et aux PED on trouve principalement la question de l'utilisation des stocks alimentaires publics à des fins de sécurité alimentaire qui constitue un sujet chaudement débattu dans les négociations agricoles au sein de l'OMC. Ce qui importe dans ces débats, c'est à la fois le statut juridique des stocks alimentaires publics dans le cadre de l'OMC et la question la plus essentielle étant de savoir si ces instruments ont un sens en termes économiques, notamment s'ils sont la meilleure option pour assurer la sécurité alimentaire.

Bien que la détention de stocks publics pour des raisons de sécurité alimentaire peut servir à compenser les effets des pénuries alimentaires nationales, mais des préoccupations se font sentir lorsque ces politiques fournissent également un soutien au marché aux producteurs agricoles des pays (Glauber, 2016).

Cette question demeure un problème à l'OMC, ce qui a permis de faire apparaître un dialogue et des confrontations entre deux positions différentes dans le cadre des négociations de l'OMC concernant le stockage public. Le premier (représenté par certains PED, en particulier l'Inde) estime que les PED devraient être exemptés de l'obligation de compter les aliments achetés à des prix minimaux dans leur limite du mécanisme de sauvegarde spéciale, tandis que le second représenté par les pays exportateurs d'aliments soutient que les pays qui achètent des aliments à des fins de sécurité alimentaire en vertu de ces PSP devraient améliorer la transparence de ces achats. Ce dernier groupe souligne également que lorsque les stocks alimentaires sont mis sur les marchés internationaux, ils peuvent provoquer des distorsions commerciales et causer l'insécurité alimentaire dans d'autres pays (Glauber, 2016).

#### **3.1. Les règles de l'OMC en matière des PSP :**

Les règles de l'OMC en matière des PSP sont définies par l'AsA dès son entrée en vigueur avec la création de l'OMC, le 1er janvier 1995. Ces règles font partie des disciplines du soutien interne, car les achats publics à prix administrés sont considérés comme un moyen d'offrir aux agriculteurs un soutien des prix. Le soutien fourni par les PSP devrait être comptabilisé avec les autres formes de soutien interne non exemptées (Galtier, 2017).

L'annexe 2 de l'AsA comporte deux dispositions spécifiques en matière de sécurité alimentaire. Il s'agit des règles qui exemptent les dépenses de stockage public à des fins de sécurité alimentaire et la fourniture d'aide alimentaire intérieure des réductions du soutien interne. Les réserves alimentaires peuvent jouer un rôle important dans les PED confrontés à l'instabilité des disponibilités et des prix alimentaires, et les programmes d'aide alimentaire constituent un filet de sécurité

vital pour les familles en situation d'insécurité alimentaire. Les règles actuelles de l'AsA reconnaissent que la création de réserves alimentaires et la fourniture d'aide alimentaire intérieure qui satisfont aux conditions imposées ne devraient pas être limitées. Si la nourriture destinée aux réserves publiques ou aux programmes d'aide alimentaire est achetée aux prix du marché, les dépenses au titre de ces programmes ne sont pas limitées (Matthews, 2015).

Le débat sur le traitement des PSP dans le cadre juridique de l'OMC est un élément important des négociations multilatérales de l'OMC. Néanmoins, ce débat nécessitera un examen approfondi des questions juridiques, économiques et diplomatiques en jeu (Díaz-Bonilla, 2017). La problématique ici porte sur la manière dont les dépenses de stockage public à des fins de sécurité alimentaire sont déclarées à l'OMC et si elles sont soumises aux mesures disciplinaires comme les autres formes de soutien interne. L'AsA prévoit que certains programmes alimentaires financés par les pouvoirs publics qui n'ont aucun effet de distorsion des échanges (ou au moins ont un effet minimal sur la production) peuvent être exemptés des engagements de réduction du soutien interne s'ils répondent également aux critères spécifiques énoncés dans paragraphe 3 de l'annexe 2 de l'AsA. Ce qui est particulièrement préoccupant dans ce cas, c'est la manière dont les pays s'approvisionnent en denrées alimentaires à des fins de stockage. La note 5 de bas de page relative au paragraphe 3 précise que si les achats sont effectués à des prix administrés, la différence entre le prix d'acquisition et le PRE doit être prise en compte dans la MGS (Glauber, 2016).

En fait, ces règles ne sont pas équitables pour les PED, car il existe une asymétrie inhérente dans l'AsA, en vertu de laquelle les pays peuvent fournir des quantités illimitées d'aide alimentaire directe à certaines catégories de population dans le besoin. En effet, par manque de liquidités, ces pays ne sont pas en mesure d'utiliser la disposition relative à ces aides. Par ailleurs, certains pays développés comme les États-Unis ont eu recours à l'aide alimentaire directe à leur population et ont fourni des subventions à leurs agricultures.

Au lieu de cela, les PED peuvent acquérir et conserver des stocks de produits alimentaires et les distribuer ensuite à prix administrés à la population cible dans le besoin. De telles règles inéquitables et injustes posent des problèmes aux PED pour mettre en œuvre une politique de sécurité alimentaire (Sharma, S. 2016a). Le calcul du niveau des subventions sur la base de prix de référence fixes obsolètes est un défaut qu'il convient de corriger. De plus, les limites rigides imposées dans le calcul de la MGS pénalisent de façon ironique les PED qui ne subventionnaient pas la production agricole au moment où l'Uruguay Round a été conclu, plutôt que ceux qui ont un lourd passé en termes de subventions (Sharma, S. 2016b, p. 214).

À cet égard, (De Schutter, 2011), le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, a fait des suggestions claires pour rendre les règles de l'OMC compatibles avec les politiques de sécurité alimentaire des PED, en suggérant que:

1. Les futurs critères de la Catégorie verte ne devraient pas entraver l'élaboration de politiques et de programmes visant à soutenir la sécurité alimentaire et devraient être adaptés à la situation nationale des PED ;
2. Les membres devraient s'abstenir de considérer l'établissement et la gestion des PSP comme un soutien ayant des effets de distorsion des échanges ;
3. Les membres devraient modifier les dispositions de l'AsA et d'autres accords de l'OMC pour assurer la compatibilité avec la constitution de réserves alimentaires aux niveaux national, régional et international.

### **3.2. Les avancées et les perspectives en matière des négociations sur les PSP.**

Malgré que la conférence ministérielle de Bali ait abouti à des résultats sur deux sujets : la gestion des contingents tarifaires et les stocks alimentaires, en particulier, la discussion sur la protection des PSP pour la sécurité alimentaire lors de leur élaboration afin qu'ils ne soient pas contestés légalement même si les limites fixées par un pays pour un soutien interne faussant les échanges était atteinte. En termes de résultats des négociations visant le domaine agricole lors de cette conférence, selon (Trebilcock, 2015, p. 108) les efforts déployés par les PED ont abouti à:

- En ce qui concerne la gestion des contingents tarifaires, les États membres se sont engagés à résoudre les problèmes de sous-utilisation des contingents en simplifiant les procédures.
- En ce qui concerne les PSP, les membres ont convenu à une " clause de paix " dans laquelle les pays s'abstiendront temporairement de porter plainte si un PED dépasse les limites de sa catégorie orange (les 10% de la production pour lesquels les soutiens internes ayant des effets de distorsion des échanges sont plafonnés) en raison du stockage pour la sécurité alimentaire, tant qu'une solution permanente ne sera pas adoptée.

Cette clause de paix a donné aux PED la possibilité de mettre en œuvre une politique de sécurité alimentaire même s'ils ne respectent pas les conditions autorisées, mais à de nombreuses autres conditions, comme celles mentionnées. Étant donné que l'écart entre le prix de soutien minimal (PSM) et le (PRE) se réduit, il serait difficile pour les PED de mettre en œuvre une politique de sécurité alimentaire sans dépasser la limite de minimis de 10%. La clause de paix a donné du temps aux PED pour trouver une solution permanente qui leur donne la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre une politique de sécurité alimentaire (Singh, 2017).

Diverses options pour une solution permanente ont été proposées, notamment l'adaptation des notifications à l'inflation et la possibilité d'exempter les achats à prix gérés pour les PSP destinés à la sécurité alimentaire des prix inclus dans les MGS des pays dont les prix gérés étaient inférieurs de ceux des marchés mondiaux. Selon les analyses de (Matthews, 2015), sur le long terme, il est possible de remplacer la définition du soutien des prix du marché de l'OMC par une définition économique du

soutien des prix en définissant l'écart de prix créé par les prix administrés par rapport aux prix actuels ou récents du marché mondial. Selon la proposition de même auteur, avec une limite de minimis de 10%, le passage à une définition économique du soutien du marché limiterait toujours à 11,1% le montant maximal du soutien des prix qui pourrait être offert par le biais des prix administrés, un soutien économique supplémentaire pourrait être fourni par une protection tarifaire accrue dans le pilier accès aux marchés si un pays avait la portée de son calendrier tarifaire consolidé.

La réunion ministérielle de Nairobi a vu les membres de l'OMC réaffirmer leur engagement à s'engager de manière constructive dans la négociation d'une " solution permanente" sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Pourtant, les positions n'ont guère changé entre les membres de l'OMC depuis la réunion ministérielle de Bali en 2013. Les PED, menés par la coalition du G-33, soutiennent que la façon dont les subventions agricoles sont actuellement calculées à l'OMC ne tient pas compte de l'impact de l'inflation des prix qui s'est produite depuis que les prix de référence ont été établis dans l'AsA il y a plus de deux décennies. Les pays à revenu élevé et de nombreux PED exportateurs craignent que de tels programmes faussent la production et le commerce, et par conséquent sont réticents à exclure les achats alimentaires du calcul du soutien interne (Anderson, 2017, pp. 94-95).

Malheureusement, les négociations de 2017 n'ont pas permis de parvenir à une solution concertée pour les PSP, et la clause de paix temporaire est donc maintenue. D'une part, cette décision est un premier pas vers la suppression des limitations imposées aux PSP, qui influencent les types de mesures que les États peuvent prendre pour maintenir la sécurité alimentaire conformément à leurs obligations en matière de droits humains. D'une autre part, il s'agit d'une mesure provisoire peu claire qui demeure juridiquement non contraignante et qui constitue davantage une déclaration d'intention politique, de sorte que les PED peuvent encore techniquement être contestés devant les mécanismes de règlement des différends de l'OMC.

## **Conclusion :**

Cet article a passé en revue les éléments permettant de déterminer l'implication des programmes de stockage publics dans la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les PED. Il existe des preuves à l'appui de leur utilisation pour répondre aux besoins alimentaires des personnes vulnérables qui vivent dans la pauvreté à différents endroits dans le monde. Toutefois, il semble également que ses PSP sont nécessaires au développement rural et à la garantie des moyens d'existence en milieu rural en cas de perte de revenus ou de revenus insuffisants dans les PED.

Toutefois, dans une économie mondiale de plus en plus intégrée et compte tenu de ce qui précède, si les PED restent fortement tributaires des marchés mondiaux pour maintenir des niveaux de sécurité alimentaire appropriés, les répercussions seraient particulièrement graves. Car, en cas de défaillance de ces marchés, il s'est avéré que la sécurité alimentaire peut être précaire pour les PED importateurs nets de produits



alimentaires dans la mesure où les réactions du marché sont trop lentes pour assurer la sécurité alimentaire. Donc, voilà pourquoi on ne peut pas compter sur le commerce pour rétablir rapidement la consommation ou assurer la sécurité alimentaire en cas de crise alimentaire. C'est à ce stade que nous avons constaté, qu'il est évident durant la période de choc des prix alimentaires et devant l'obligation de garantir un certain niveau de sécurité alimentaire et d'approvisionnement, les gouvernements des PED importateurs nets ont besoin de flexibilité politique dont l'une de ces options politiques est l'acquisition de stocks alimentaires en utilisant les prix administrés.

En ce qui concerne, les négociations visant à trouver une solution permanente à la question de l'acquisition de stocks alimentaires publics. L'étude recommande à les faire passer tout en essayant de sortir de l'impasse des positions polarisées aux discussions sur une série de politiques de sécurité alimentaire et, le cas échéant, sur l'acquisition subventionnée de stocks publics au moyen de prix administrés. De ce fait, quel que soit le type de PSP mis en place, il sera important d'envisager des politiques supplémentaires, telles que des dispositifs d'alerte précoce rapide et efficace qui peut produire et fournir des informations crédibles sur la sécurité alimentaire concernant les perspectives de récolte, les pénuries alimentaires potentielles et les besoins urgents.

Les PED devraient inscrire l'exploitation des PSP dans un cadre stratégique intégré pour la sécurité alimentaire, qui prendra en compte toute une série de politiques et activités interdépendantes, notamment qui soutiennent la production, assurent le développement des marchés, investissent dans l'infrastructure (transport, stockage et communications), aident les agriculteurs à créer et à développer leurs propres installations de stockage (y compris les options traditionnelles à la ferme) par le biais des récépissés d'entrepôt et du crédit, utilisent adéquatement le commerce afin de renforcer la sécurité alimentaire, étendent le dispositif de sécurité aux populations pauvres et vulnérables, et évitent les interventions politiques ponctuelles.

En outre, le cadre politique intégré doit également inclure d'autres composantes de la bonne gouvernance globale et de la stabilité macroéconomique aux différents types d'infrastructures et d'investissements sociaux, en passant par les programmes en faveur de l'autonomisation des femmes avec l'organisation et la participation des communautés.

Bien que d'autres travaux et plus de temps seront nécessaires pour voir si les négociations en cours à l'OMC dans le cadre du programme de Doha, en particulier sur l'agriculture, peuvent-elles aboutir à une solution permanente sur les PSP. Dès lors, il nous semble évident et légitime que les PED, en présence d'ambiguïté et l'incertitude qui caractérisent les marchés agricoles internationaux, confirment et manifestent leur attachement au rôle des PSP pour le maintien d'un niveau suffisant de sécurité alimentaire.

Finalement et indépendamment de l'AsA, les PED devraient chercher à accroître et à faciliter davantage la diversification des partenaires, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, et aussi réorganiser et rationaliser les arrangements bilatéraux ou régionaux existants afin d'établir un système de gestion d'approvisionnement des produits alimentaires plus souples, transparents et rentables et de garantir une meilleure gestion des réserves mondiales de denrées alimentaires.

### **Références bibliographiques :**

- Anderson, K. (2017). *Finishing Global Farm Trade Reform: Implications for developing countries*. Adelaide, Australia, University of Adelaide Press, pp. 94-95.
- Balchin, N., & Mendez-Parra, M. (2017). Agriculture: The implications of current WTO negotiations for economic transformation in developing countries. Synthesis Paper. London : *Overseas Development Institute*, p. 09.
- Bellmann, C., & Hepburn, J. (2017). The Decline of Commodity Prices and Global Agricultural Trade Negotiations: A Game Changer? International Development Policy. *Revue internationale de politique de développement*, 8(8.1). Online since 16 November 2017. Retrieved from: <http://journals.openedition.org/poldev/2384> ; DOI: 10.4000/poldev.2384. (Consulté le 14/05/2019).
- Calpe, C., (2017). Public stockholding programmes: What implications for food security? *International Centre for Trade and Sustainable Development*. Retrieved from: <https://www.ictsd.org/opinion/public-stockholding-programmes-what-implications-for-food-security> (consulté le 15/03/2019).
- De Schutter, O., (2011). The World Trade Organization and the post-global food crisis agenda. United Nations, Briefing Note 04. November (Rome: FAO/United Nations). Retrieved from: [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/BN4\\_SRRTF\\_WTO\\_EN.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/BN4_SRRTF_WTO_EN.pdf) (consulté le 18/06/2019)
- Díaz-Bonilla, E., (2014). On food security stocks, peace clauses, and permanent solutions after Bali. (No. 1388). *International Food Policy Research Institute (IFPRI)*.
- Díaz-Bonilla, E., (2017). Public stockholding programs: What options for a permanent solution? In: Piñeiro, V., and Piñeiro, M., (Eds.). Agricultural trade interests and challenges at the WTO Ministerial Conference in Buenos Aires: A Southern Cone perspective. pp. 55-70. San Jose, Costa Rica. International Food Policy Research Institute (IFPRI). Retrieved from: <http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/131542> (consulté le 23/06/2019).
- FAO, FIDA, OMS, PAM & UNICEF. (2019). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques. Rome, FAO, p. 21.
- Galtier, F. (2017). Looking for a Permanent Solution on Public Stockholding Programmes at the WTO: Getting the Right Metrics on the Support Provided.

E15Initiative. Geneva: International Centre for Trade and Sustainable Development-World Economic Forum.

- Glauber, J., (2016). After Nairobi: Public stockholding for food security. In: ICTSD. Evaluating Nairobi: What Does the Outcome Mean for Trade in Food and Farm Goods? (pp. 69-82). Eds. Hepburn, J., and Bellmann, C., ICTSD Programme on Agricultural Trade and Sustainable Development; **International Centre for Trade and Sustainable Development**, Geneva, Switzerland.

- Krivonos, E., Morrison, J., & Canigiani, E. (2015). Trade and Food Security: Links, Processes, and Prospects. In: Schmitz, A., Kennedy, P. L., & Schmitz, T. G. (Eds.). Food Security in an Uncertain World: An International Perspective (pp. 15-30). Emerald Group Publishing Limited.

- Liese, A. (2018). Food Security. In: Draude, A., Börzel, T., & Risse, T. (Eds.), The Oxford Handbook of Governance and Limited Statehood (pp: 459-478). First Edition, Oxford University Press.

- Margulis, M. E. (2018). The World Trade Organization between law and politics: negotiating a solution for public stockholding for food security purposes. **Transnational Legal Theory**, 9(3-4), 343–360. Doi :10.1080/20414005.2018.1562290.

- Matthews, A., (2015). Food security, developing countries and multilateral trade rules: The State of Agricultural Commodity Markets 2015-16 Background paper. Food and Agriculture Organization of the United Nations Rome, pp: 34-35.

- Mavroidis, P.C., (2016). **The Regulation of International Trade. The WTO Agreements on Trade in Goods**, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, London, England, p. 594.

- Nakuja, T., & Kerr, W. A. (2019). International Trade and Food Security: Can Public Stockholding Be Dismissed? **International Journal of Food and Agricultural Economics** (IJFAEC), 7(1128-2019-2036), 91-106.

- OCDE/FAO (2018), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2018-2027, Éditions OCDE, Paris/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, p. 102.

Traduction en Anglais: OECD/FAO (2018), OECD-FAO Agricultural Outlook 2018-2027, OECD Publishing, Paris/Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, p. 102.

- OECD (2018), The Economic Effects of Public Stockholding Policies for Rice in Asia, OECD Publishing, Paris, pp. 14-15.

- OMC, (s.d.), glossaire, Retrieved from: [https://www.wto.org/french/thewto\\_f/glossary\\_f/food\\_security\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/food_security_f.htm), (consulté le 15/09/2018).

- Parent, G., & Modou, K. L. (2019). Les expressions de la spécificité agricole. **Ottawa Law Review**, 50(1).

- 
- 
- Patnaik, B., (2015). Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC, in : La nutrition des peuples n'est pas un business 2015 / édition 07, (pp. 53-61), *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, Retrieved from: [http://www.righttofoodandnutrition.org/files/watch\\_2015\\_article\\_6\\_french\\_lalimentation\\_a\\_la\\_table\\_de\\_lomc.pdf](http://www.righttofoodandnutrition.org/files/watch_2015_article_6_french_lalimentation_a_la_table_de_lomc.pdf) (consulté le 20/04/2019).
  - Shaheen, S., Ahmad, M., & Haroon, N. (2017). *Edible Wild Plants: An alternative approach to food security*. Springer International Publishing, p. 03.
  - Sharma, R. (2011), Food Export Restrictions: Review of the 2007-2010 Experience and Considerations for Disciplining Restrictive Measures, Food and Agriculture Organization, Rome, [http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/PUBLICATIONS/Comm\\_Working\\_Papers/E\\_ST-WP32.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/PUBLICATIONS/Comm_Working_Papers/E_ST-WP32.pdf) (consulté le 15/12/2018).
  - Sharma, S. K. (2016a). WTO and food security in developing countries: unfair provisions. In: Chakraborty, D. (Ed.), Mukherjee, J. (Ed.). Trade, Investment and Economic Development in Asia (pp. 303-315). London: Routledge.
  - Sharma, S. K. (2016b). The *WTO and Food Security: Implications for Developing Countries*, Springer, p. 214.
  - Singh, G. (2017). Discussing Agriculture Subsidies; from the WTO Perspective. In Subsidies in the Context of the WTO's Free Trade System (pp. 135-196). Springer, Cham.
  - Sloman, J., Garratt, D. & Wride, W., (2018). *Economics*. 10th Edition, Harlow, England: Pearson Education, p. 98.
  - South centre (2015). WTO's MC10: Agriculture Negotiations - Public Stockholding, December 2015, Geneva, Switzerland.
  - Trebilcock, M. J. (2015). Advanced introduction to international trade law. Edward Elgar Publishing, p. 108.

### **Comment citer cet article:**

Mellal, A., Derbal, A. (2020). The WTO and public stockholding programmes for food security purposes in developing countries: progress and perspectives, *Dirassat Journal Economic Issue*, 11(1). pp. 547-566.